

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE, PUBLIE OU DISTRIBUE, EN TOUT OU PARTIE, DANS OU A PARTIR DE TOUTE JURIDICTION OU CECI REPRESENTERAIT UNE VIOLATION DES LOIS OU DE LA REGLEMENTATION APPLICABLES.

OFFRE PUBLIQUE DE GROUPE FNAC SUR DARTY PLC

Mise à disposition du prospectus ayant reçu le visa n°16-181 de l'Autorité des marchés financiers en date du 17 mai 2016

Groupe Fnac annonce avoir mis à la disposition du public un prospectus à l'occasion de l'émission et l'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris d'un nombre maximum de 8.472.851 actions nouvelles Groupe Fnac devant être remises en échange des actions de la société de droit anglais Darty plc apportées à l'offre publique, soumise à la Partie 28 du Companies Act 2006 au Royaume-Uni, de Groupe Fnac sur la totalité du capital émis et à émettre de Darty plc.

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital au 30 avril 2016 d'un actionnaire Groupe Fnac détenant un pour cent (1 %) du capital social de Groupe Fnac préalablement à l'émission et en prenant en compte la réalisation ou non de l'augmentation de capital réservée à Vivendi SA devant être approuvée au cours de l'assemblée générale de Groupe Fnac devant se tenir le 24 mai 2016 sur première convocation, est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non-diluée	Base diluée
Avant émission d'actions nouvelles Groupe Fnac	1,00%	0,96%
En l'absence d'augmentation de capital réservée à Vivendi SA		
Après émission de 8.472.851 actions nouvelles Groupe Fnac	0,66%	0,65%
En cas d'Augmentation de Capital Réservée à Vivendi SA		
Après émission de 11.417.752 actions Groupe Fnac ¹	0,59%	0,58%

Source : Document de Référence 2015

Note :

¹ Après émission de 2.944.901 actions Groupe Fnac dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à Vivendi SA et émission de 8.472.851 actions nouvelles Groupe Fnac dans le cadre de l'offre publique de Groupe Fnac sur Darty plc.

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa n°16-181 en date du 17 mai 2016 sur le présent prospectus.

L'AMF délivrera le 18 mai 2016 un certificat d'approbation à la *Financial Conduct Authority* du Royaume-Uni attestant que le prospectus a été établi conformément à la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

Le prospectus est composé : (i) du document de référence de Groupe Fnac, enregistré auprès de l'AMF le 19 avril 2016 sous le numéro R. 16-023, (ii) de la note d'opération, et (iii) du résumé du prospectus inclus dans la note d'opération.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Groupe Fnac, 9, rue des Bateaux-Lavois, ZAC Port d'Ivry, 94868 Ivry-sur-Seine, ainsi que sur le site Internet de Groupe Fnac (www.groupe-fnac.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Groupe Fnac attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 6 « Facteurs de risque » du document de référence et aux chapitres 2 et 13 de la note d'opération.

Il est prévu que les actions nouvelles soient admises aux négociations sur Euronext Paris au plus tard le 19 août 2016 (date indicative).

Questions :

Fnac :

Groupe Fnac S.A.
Nadine Coulm

Tel: +33 (0)1 55 21 18 63

Rothschild (conseil financier de Fnac)
Majid Ishaq
Cyril de Mont-Marin

Tel: +44 (0)20 7280 5000 /
Tel: +33 1 4074 4074

Ondra LLP (conseil financier de Fnac)
Benoit d'Angelin
Robert Hingley

Tel: +44 (0)20 7082 8750

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
(conseil financier de Fnac)
Pietro Sibille

Tel: +33 (0)1 4189 8809

Peel Hunt
Dan Webster

Tel: +44 (0)20 7418 8900

A propos du Groupe Fnac - www.groupe-fnac.com : Le Groupe FNAC est une entreprise de distribution de biens culturels, de loisirs et de produits techniques. Leader en France et acteur majeur dans les pays où il est présent (Espagne, Portugal, Brésil, Belgique, Suisse, Maroc, Qatar, Côte d'Ivoire), Groupe Fnac dispose à fin 2015 d'un réseau multiformat de 199 magasins (dont 124 magasins en France), des sites marchands avec notamment Fnac.com, positionné 3ème site de e-commerce en termes d'audience en France (près de 9 millions de visiteurs uniques par mois). Acteur omni-canal de référence, le Groupe Fnac a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 3,9 milliards euros et emploie plus de 14 000 collaborateurs.

Le numéro ISIN des actions ordinaires Fnac est : FR0011476928.

Informations importantes

Cette annonce n'a pas pour objet, et ne constitue pas, même en partie, une offre de vendre ou de souscrire ou une invitation d'acheter ou de souscrire à tout titre ou une sollicitation de vote ou d'approbation dans toute juridiction conformément à la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac ou autrement, et il n'y aura aucune vente, émission ou cession d'actions Fnac conformément à la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac dans toute juridiction où cela constituerait une violation des lois applicables. Les termes de la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac sont fixés dans l'Annonce 2.7 publiée par Fnac le 25 avril 2016. Lorsque le contexte le permet, les termes utilisés dans ce communiqué s'entendent tels qu'ils sont définis dans l'Annonce 2.7 publiée par Fnac le 25 avril 2016.

Juridictions étrangères

La publication ou la diffusion de cette annonce dans des juridictions hors la France et le Royaume Uni peut être restreinte par la loi et en conséquence les personnes soumises à toute juridiction hors la France ou le Royaume Uni doivent se renseigner sur, et respecter toute exigence applicable. L'information divulguée pourrait être différente de celle qui aurait été divulguée si cette annonce avait été préparée conformément aux lois des juridictions en dehors du Royaume Uni et/ou de la France.

Informations importantes sur les conseils financiers

N M Rothschild & Sons Limited, qui est autorisé par la « Prudential Regulation Authority » et régulé par la « Financial Conduct Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac ou de tout autre sujet mentionné dans la présente annonce.

Ondra LLP, qui est autorisé et régulé par la « Financial Conduct Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre de la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac ou de tout autre sujet mentionné dans la présente annonce.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, qui est autorisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en France et régulé par l'Autorité des marchés financiers, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre de la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac ou de tout autre sujet mentionné dans la présente annonce.

Peel Hunt LLP, qui est autorisé et régulé par la « Financial Conduct Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre de la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de la Troisième Offre Améliorée Finale de Fnac ou de tout autre sujet mentionné dans la présente annonce.

Obligations de divulgation prévues par le *City Code*

Conformément à la Règle 8.3(a) du *City Code*, toute personne détenant (directement ou indirectement) au moins 1 % d'une quelconque catégorie de titres concernés de la société visée par une offre ou d'un initiateur rémunérant son offre en titres doit effectuer une déclaration de détention initiale. La déclaration de détention initiale doit fournir le détail de la détention et des positions courtes ainsi que des droits donnant accès aux titres de la personne concernée sur les titres concernés (i) de la société visée et (ii) de tout initiateur rémunérant son offre en titres, sauf à ce que ces informations déjà transmises n'aient pas changées. La déclaration de détention initiale des personnes visées par la Règle 8.3 (a) doit être effectuée au plus tard à 15h30 (heure de Londres) le Jour Ouvré suivant la date de la transaction concernée.

Si deux ou plusieurs personnes agissent ensemble en vertu d'une convention ou d'un accord, qu'il soit formalisé ou tacite, en vue d'acquérir ou contrôler une participation dans les titres concernés d'une société visée par une offre ou d'un initiateur rémunérant une offre en titres, elles sont réputées former une seule et même personne pour les besoins de la Règle 8.3.

Les déclarations de détention initiale doivent également être effectuées par la société visée ainsi que par tout initiateur, ainsi que par toute personne agissant de concert avec l'un ou l'autre d'entre eux (conformément aux Règles 8.1, 8.2 et 8.4 du *City Code*).

Les informations relatives aux sociétés visées et sociétés initiatrices pour lesquelles les déclarations de détention initiale et déclarations d'opération doivent être effectuées sont fournies dans le tableau de déclaration disponible sur le site internet du Panel à l'adresse www.thetakeoverpanel.org.uk, incluant les informations relatives au nombre de titres concernés en circulation, à la date d'ouverture de la période d'offre et à la date à laquelle l'identité de tout initiateur a été mentionnée pour la première fois. Vous pouvez contacter le Market Surveillance Unit du Panel au numéro suivant +44 (0)20 7638 0129 si vous avez tout doute sur l'obligation que vous avez d'effectuer une déclaration de détention initiale ou une déclaration d'opération.

Pour les besoins de cette annonce, « Jour Ouvré » désigne un jour où le London Stock Exchange est ouvert pour effectuer des transactions.

Publication sur le site internet

Une copie de cette annonce est et sera disponible sur le site web de Fnac www.groupefnac.com conformément à la Règle 26.1(b) du City Code. Le contenu des sites web auxquels il est fait référence dans cette annonce ne sont pas incorporés dans cette annonce et ne font pas partie de cette annonce.

Vous pouvez demander une copie papier de cette annonce en contactant Nadine Coulm au +33 (0)1 55 21 18 63. Il est important de noter qu'en dehors de toute demande et autre enregistrement requis par le City Code, aucune copie papier de cette annonce ne vous sera envoyée.